



**Conseil d'établissement de l'école de la Marée-Montante,
de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante**

Mercredi 10 juin 2019 à 18h30
À l'école l'Orée-des-Bois de Ste-Louise

PROJET

PROCÈS-VERBAL

Présences

Professionnel : Laurie Lévesque
Personnel de soutien : Geneviève Thibault-Malenfant
Service de Garde :
Enseignant(e)s : Nadine Leblond, Hélène St-Jean, Roxanne Lévesque
Parents : Roxanne-Martine Coutu, Bianca Jeanotte, Magali Emond
Rosalie Toussaint, Leda Villeneuve
Direction : Marc Chouinard
Invitée :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 10 juin 2019

Il est proposé par Hélène St-Jean et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2019

Il est proposé par Roxanne-Martine Coutu et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 15 mai 2019 soit adopté tel qu'il est proposé.

1.4 Suivi au procès-verbal

Aucun suivi

2. DOSSIERS DE DÉCISION

2.1 Approbation du programme d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école (art. 87 LIP)

Une seule activité est à approuver : le 17 juin EF il n'y aurait pas de 4 ans.
Marc Chouinard présente les activités qui ont reçu l'approbation par la présidente.

Il est proposé par Bianca Jeanotte et unanimement résolu que la liste des activités qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves soit adoptée tel qu'elle est présentée.

2.2 Approbation du bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation (art. 75.1 LIP)

Marc nous mentionne qu'il y a eu 3 événements de violence.
Un sondage a également été mené par Laurie sur le « sentiment de sécurité »

Il est proposé par Geneviève Thibault-Malenfant et unanimement résolu que le bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation soit adopté tel qu'il est présenté.

2.3 Adoption du budget de l'école 2019-2020 (art. 95 LIP)

Considérant que conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire ;

Considérant que la répartition des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2018 cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources ;

Considérant que conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire. Toutefois, la commission scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil des commissaires y donne suite ;

Considérant que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;

IL EST PROPOSÉ par Roxanne Lévesque et unanimement résolu :

QUE le conseil d'établissement adopte le budget de l'école L'École de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante montant de **344 559 \$** établi comme suit :

Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 5XX) : 317 205\$

Total du budget de base décentralisé (unité 6XX) : 27 354\$

et qu'il soit soumis à la Commission scolaire pour approbation, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.

2.4 Adoption du rapport annuel du Conseil d'établissement (art. 82 LIP)

Le rapport annuel 2018-2019 a été transmis aux membres par courriel.

Il est proposé par Leda Villeneuve et unanimement résolu que le rapport annuel du conseil d'établissement soit adopté tel qu'il est présenté.

2.5 Adoption du Projet éducatif 2019-2022

Le projet éducatif est présenté par Marc.

Il est proposé par Laurie Lévesque et unanimement résolu que le rapport annuel du conseil d'établissement soit adopté tel qu'il est présenté.

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS

3.1 Direction

3.1.1 Compte-rendu du coût des activités pour 2018-2019

MM : 3405\$

ADB : 5938\$

EF : 3110\$

3.1.2 Calendrier des activités 2019-2020 (ébauche)

Le calendrier a été transmis aux membres par courriel

3.2 Présidente

Rien à signaler

3.3 Service de garde

MM : 10 rég. + 6 sporadiques

ODB : 22 rég + 16 sporadiques (ouverture à 7h00)

EF : 26 rég. + 11 sporadique (merc. pm ouvert)

3.4 Enseignants

Les enseignants et autres membres du personnel informent les membres des activités des différentes écoles.

3.5 OPP

Les OPP informent les membres des activités qui ont eu lieu dans les écoles.

3.5.1 Suivi des campagnes budgétaires des OPP

MM : 1979\$

ODB : 2155\$

EF : 3493\$

3.6 Comité de parents

La rencontre a eu lieu le 4 juin à Rivière-du-Loup.

Les membres ont reçu une présentation sur les changements en lien avec les frais chargés aux parents.

Les bulletins de vote ont été complétés pour le programme de bourse.

3.7 Trésorière

Un solde de 822.00\$

3.8 Correspondance

Pas de correspondance

3.9 Autres sujets

Pas d'autres sujets

3.10 Questions du public

Pas de question du public

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4.1 Établissement de la date de l'assemblée générale des parents à St-Roch

16 septembre 17h00

4.2 Établissement de la date de la première rencontre du CÉ 2019-2020

7 octobre 17h00

4.3 Levée de la séance

Fin de la séance à 20h10

Marc Chouinard (Directeur)

Magali Emond (Présidente)